

FELICITAS.COM  
SCRLFS

**PROSPÉREZ SEREINEMENT !**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations réalisées par la société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale, FELICITAS.COM dont le siège social est établi à 4020 WANDRE, Rue de Rabosée 83 et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE0654.772.962.

### **1. Champ d'application**

Les présentes conditions générales sont les seules applicables entre les parties, à l'exclusion de toute autre condition, réserve, restriction ou clause émanant de Coopérateurs ou Clients, sauf acceptation expresse et écrite par FELICITAS.COM. Celles-ci sont réputées acceptées de manière irrévocable par le Coopérateur ou Client dès l'acquisition de l'action nécessaire à son adhésion, sans aucune restriction ni aucune réserve. Le Coopérateur ou Client renonce dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, nonobstant le fait que ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive.

Les présentes conditions générales sont à la disposition du Coopérateur ou Client à tout moment sur le site internet de FELICITAS.COM : <http://felicitaspointcom.wix.com/monsie>.

### **2. Confidentialité**

Chaque partie prend toutes les précautions nécessaires pour que les données fournies par l'autre partie dans le cadre de leur relation ne soient pas divulguées à des tiers non autorisés. Les parties s'engagent également à faire respecter cette confidentialité par ses collaborateurs (au sens le plus large du terme). Cette confidentialité ne trouve pas à s'appliquer pour les données ayant un caractère public ou ayant déjà fait l'objet d'une publication par les parties.

### **3. Offres et devis**

En fonction des besoins, des attentes, de la volonté du Coopérateur ou Client, une offre lui est adressée. Ces offres ne lient FELICITAS.COM qu'à partir du moment où elles ont été expressément acceptées par écrit par le Coopérateur ou Client et retournée avec une confirmation écrite par voie postale ou électronique. Sauf stipulation contraire, les offres ou devis de FELICITAS.COM ne sont en tout état de cause, valables que pendant un délai de 30 jours calendriers à compter de leur envoi. Au-delà de ce délai, le coopérateur ou Client devra solliciter l'émission d'une nouvelle offre. Les parties conviennent, sauf stipulation contraire, que les échanges de courriers électroniques établissent la relation contractuelle qui les unit et peut donc servir de preuve régulière.

En cours d'exécution, si le Coopérateur ou Client sollicite une modification de l'offre acceptée, les deux parties doivent négocier les dits points et marquer leur accord par écrit. Si aucun accord ne peut intervenir sur les modifications sollicitées, la formule initiale trouvera exécution.

### **4. Cotisations annuelles ou abonnement annuel**

Une cotisation annuelle ou la formule de l'abonnement annuel est sollicitée par FELICITAS.COM auprès du Coopérateur ou Client.

Les montants sont arrêtés par FELICITAS.COM et proposés pour acceptation au Coopérateur ou Client.

Rue de Rabosée 83  
4020 WANDRE

<http://felicitaspointcom.wix.com/monsie>  
0479/42.72.87.  
[felicitaspointcom@gmail.com](mailto:felicitaspointcom@gmail.com)

B.C.E. : 0654.772.962.  
BE82 1030 4409 6268



FELICITAS.COM  
SCRLFS

**PROSPÉREZ SEREINEMENT !**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Pour l'abonnement, celui-ci est établi d'un commun accord avec le coopérateur ou Client, en fonction des besoins estimés. Une convention spécifique est alors établie entre les parties.

Sauf indication contraire, la relation unissant FELICITAS.COM au Coopérateur ou Client est réputée être établie à durée indéterminée. Pour y mettre un terme, le Coopérateur devra respecter la procédure de résiliation. FELICITAS.COM dispose de la possibilité d'exclure tout Coopérateur, en respectant la procédure d'exclusion prévue à ses statuts.

### **5. Facturation et paiement**

Le tarif demandé est celui en vigueur au jour de l'envoi du devis ou de l'offre au Coopérateur ou Client. Lorsqu'il s'agit de prestations de consultance de FELICITAS.COM, le taux horaire pris en compte est celui mentionné préalablement à toute prestation par FELICITAS.COM. Dans ce cas, la durée des prestations est définie par le temps nécessaire à la réalisation de la tâche sollicitée.

Sauf stipulation contraire, les montants exprimés par FELICITAS.COM le sont en euro et s'entendent HTVA.

Les cotisations annuelles sont payables à l'adhésion et, par la suite, à la date anniversaire de l'adhésion. Pour les abonnements, une facture mensuelle est établie ; le service de la domiciliation peut être sollicité. Pour les prestations en dehors de ces 2 formules, les factures sont payables au plus tard dans les 7 jours calendriers de l'émission de celles-ci. Chaque facture sera réputée acceptée dans un délai de 7 jours calendriers suivant la date d'émission, à défaut de contestation écrite adressée par voie postale au siège de FELICITAS.COM.

En cas de retard de paiement, un intérêt de 6 % l'an courra, ainsi qu'une clause pénale de 5 % sans qu'elle ne puisse être inférieure à 75 €, et ce sans qu'aucune formalité supplémentaire ne soit requise. En cas de retard de paiement, FELICITAS.COM se réserve le droit de suspendre, et sans mise en demeure préalable, toutes les prestations en cours, sans préjudice de son droit à obtenir une indemnité de la part du Coopérateur ou Client. Les éventuels dommages subis par le Coopérateur ou Client qui en découleraient resteront à sa seule charge.

Sauf stipulation contraire, les montants à payer à FELICITAS.COM doivent être versés sur le compte BE82 1030 4409 6268 ou BE13 0689 155 0439.

### **6. Délai d'exécution**

FELICITAS.COM s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre le plus rapidement possible aux demandes des Coopérateurs ou Clients.

L'audit opérationnel est, dans la mesure du possible, réalisé dans les 30 jours calendriers de l'adhésion du Coopérateur ou Client. Pour les prestations commandées par le Coopérateur ou Client, le devis mentionnera un délai estimé pour l'exécution. Pour les questions posées par les Coopérateurs ou Clients, un délai de 2 jours ouvrables sera demandé pour apporter réponse.

Dans tous les cas, le délai ne commence cependant à courir qu'à dater de la remise à FELICITAS.COM de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de la mission sollicitée. Ces délais seront automatiquement prorogés lors de la venue d'événement indépendant de la volonté de FELICITAS.COM et rendant impossible l'exécution des missions sollicitées, et ce aussi longtemps que dure cet événement. Aucune indemnité ne pourra être sollicitée à sa suite.

Rue de Rabosée 83  
4020 WANDRE

<http://felicitaspointcom.wix.com/monsie>  
0479/42.72.87.  
[felicitaspointcom@gmail.com](mailto:felicitaspointcom@gmail.com)

B.C.E. : 0654.772.962.  
BE82 1030 4409 6268



FELICITAS.COM  
SCRLFS

## PROSPÉREZ SEREINEMENT !

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Si le Coopérateur ou Client venait à démontrer une faute dans le chef de FELICITAS.COM, il pourrait solliciter une indemnisation en réparation du préjudice établi, laquelle sera limitée à un montant maximal équivalent à 15% du prix (hors taxes) du contrat.

#### **7. Sous-traitance**

FELICITAS.COM informe, par les présentes, qu'un sous-traitant sera mandaté par elle pour accomplir ses engagements envers les Coopérateurs ou Clients. Le tiers choisi s'engage également à respecter toutes les obligations auxquelles FELICITAS.COM s'est engagé.

#### **8. Résiliation**

Les cotisations annuelles sont dues à la date anniversaire de l'adhésion et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Une procédure de cession d'action est à respecter par le Coopérateur lorsqu'il souhaite se retirer de la coopérative.

La résiliation des formules établies entre parties doit faire l'objet d'une négociation et concrétisée par un accord écrit.

#### **9. Responsabilité**

Les obligations assumées par FELICITAS.COM sont toujours des obligations de moyen.

Toute responsabilité incombant à FELICITAS.COM découlant de l'exécution d'une prestation quelconque, est limitée à un montant maximal équivalent à 15% du prix (hors taxes) du contrat.

FELICITAS.COM décline toute responsabilité (i) en cas de dommages indirects, y compris notamment tout préjudice financier ou commercial, perte de Clientèle, de profit ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque, tout report ou perturbation dans le planning du projet ou de l'activité du Coopérateur, toute perte de données, de fichiers ou de programmes informatiques quelconques et (ii) en cas de collaboration insuffisante du Coopérateur dans l'exécution du contrat, (iii) en cas d'intervention d'un tiers sur le système informatique du Coopérateur, à moins que le Coopérateur ne démontre que cette intervention ne porte sur aucun élément du système en lien avec les éléments couverts par les prestations litigieuses de FELICITAS.COM, (iv) en cas de réclamations émanant de tiers. Le Coopérateur garantit que les contenus, informations et œuvres de quelque nature que ce soit fournis par lui à FELICITAS.COM en vue de l'exécution du contrat sont licitement utilisables à cette fin et ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Le Coopérateur veille notamment à obtenir les cessions de droits ou autorisations requises de la part des titulaires de droits de propriété intellectuelle. Le Coopérateur garantit dès lors FELICITAS.COM contre tout recours de tiers se prévalant du non respect de leurs droits. En particulier, le Coopérateur prendra en charge :

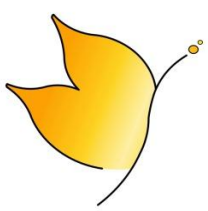
\* tous dommages et intérêts dus au tiers revendeur, en ce compris les frais de conseils et tous frais liés à une éventuelle procédure, tels que notamment les frais d'huissier ou d'expert judiciaire, indemnités de procédure;

\* tous les frais liés à la défense des intérêts de FELICITAS.COM (conseils juridique et technique, que ce soit dans une phase judiciaire ou précontentieuse – FELICITAS.COM demeurant libre du choix de ses conseils - , frais liés à l'intervention de tiers dans le cadre du règlement du différend, frais liés à une éventuelle procédure d'arbitrage ou de médiation) ;

Rue de Rabosée 83  
4020 WANDRE

<http://felicitaspointcom.wix.com/monsie>  
0479/42.72.87.  
[felicitaspointcom@gmail.com](mailto:felicitaspointcom@gmail.com)

B.C.E. : 0654.772.962.  
BE82 1030 4409 6268



FELICITAS.COM  
SCRIFS

**PROSPÉREZ SEREINEMENT !**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- \* tous frais liés au remplacement immédiat du matériel et/ou des outils informatiques de FELICITAS.COM qui aurait fait l'objet d'une mesure de saisie ou de toute autre mesure rendant ce matériel ou ces outils définitivement ou temporairement inutilisables pour FELICITAS.COM;
- \* tout dommage commercial ou autre subi par FELICITAS.COM du fait de la revendication du tiers.

### **10. Force majeure**

Est qualifié de force majeure, notamment les guerres civiles ou étrangères, les restrictions gouvernementales, les embargos, les attentats, les grèves générales ou celles pouvant affecter le fonctionnement des services de l'acheteur, les lock-out, les insuffisances de matières premières, de même que les événements tels que explosions, incendies, inondations, tempêtes... normalement couverts par une police d'assurance, les grèves et conditions météorologiques (liste non exhaustive) affectant et rendant l'exécution des obligations respectives impossibles ou périlleuse.

La partie qui invoque un cas de force majeure notifiera à l'autre partie la survenance de l'événement dans les plus brefs délais, avec la preuve de son existence. L'exécution de ses obligations sera alors suspendue jusqu'à la notification de la fin de l'événement, étant entendu qu'aucune partie ne pourra réclamer une quelconque indemnité à l'autre partie.

Les parties mettront tout en œuvre afin de réduire les difficultés et/ou dommages causés.

Si la force majeure dure plus de 60 jours, les parties mettront tout en œuvre pour renégocier l'exécution ultérieure du contrat. A défaut d'accord, chaque partie disposera du droit d'y mettre un terme à la suite de la notification de sa position à l'autre partie par pli recommandé.

### **11. Cession**

Le contrat liant les parties ne peut, en aucun cas, faire l'objet d'une quelconque cession, totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit.

### **12. Confidentialité – droit à l'image – Protection de la Vie Privée**

Les parties s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, et ce tout au long de la relation contractuelle qui les unit, et ce jusqu'à 5 ans après la rupture de ladite relation contractuelle.

La participation à des événements en lien avec FELICITAS.COM lui confère le droit de publier sur son site internet, les réseaux sociaux et tout autre support de communication, la présence et le visuel. Le droit à l'image lui est automatiquement cédé par le Coopérateur ou Client, sauf demande expresse, justifiée et écrite en sens contraire.

FELICITAS.COM pourra également, sauf demande expresse, justifiée et écrite en sens contraire, référencer l'enseigne du Coopérateur ou Client sur son site internet ou tout autre visuel de son choix.

L'ensemble des données collectées par FELICITAS.COM dans le cadre de la relation contractuelle l'est en conformité avec la législation en vigueur. Il y est fait renvoi à la Charte de Vie Privée, disponible ci-après : [mailto:http://docs.wixstatic.com/ugd/d99556\\_346a9400b73043d6b7e2f57638c26a1f.pdf](mailto:http://docs.wixstatic.com/ugd/d99556_346a9400b73043d6b7e2f57638c26a1f.pdf)



FELICITAS.COM  
SCRLFS

**PROSPÉREZ SEREINEMENT !**

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**13. Droit application et compétence**

L'ensemble de la relation contractuelle (dès les négociations) qui lie les parties est régi par le droit belge.

Tout litige relatif à la formation, l'exécution, l'interprétation de documents intervenus entre les parties est soumis à la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire du siège social de FELICITAS.COM.

**14. Généralités**

La nullité ou la non application d'une des clauses des présentes conditions générales ne peut affecter la validité ou l'application des autres clauses. Les parties s'engagent, alors, à remplacer ladite clause par une valable proche d'un point de vue économique.

Le fait que FELICITAS.COM ne se prévale pas des présentes conditions générales de vente à un quelconque moment ne peut valoir renonciation dans son chef d'une application ultérieure.

Les parties acceptent que les communications entre elles soient valablement réalisées, d'une manière égale, par courrier recommandé, courrier postal simple, courrier électronique, sauf les cas spécifiques prévus dans les présentes conditions générales.